

***Avis rectificatif
concernant l'appel
d'offres ouvert
n° 51/2009, relatif
à la réalisation pour
le compte de
l'ANAPEC
d'une étude de
Satisfaction et
d'attente vis-à-vis
de l'ANAPEC***

Il est porté à la connaissance du grand public que les concurrents non installés au Maroc sont tenus de fournir l'équivalent des attestations visées aux paragraphes c), d), f) et le dossier additif ci-dessus, délivrées par les administrations ou les organismes compétents de leurs pays d'origine ou de provenance.

A défaut de la délivrance de tels documents par les administrations ou les organismes compétents de leur pays d'origine ou de provenance, lesdites attestations peuvent être remplacées par une déclaration faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays d'origine ou de provenance.



Des compétences pour l'emploi,
des emplois pour les compétences.